

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2458

12 septembre 2014

SOMMAIRE

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l.	117941	Autonomy Capital Two	117953
4 Advice, S.à r.l.	117942	Bell Campus Holdco S.à r.l.	117954
ACRON Wien West A3 S.A.	117940	B.P.V. Partners S.A.	117963
Actio	117947	Business Council Luxembourg+Brésil A.s.b.l.	117984
Actio Conseil S.A.	117945	DH Residencia S.à r.l.	117940
ADEPA Asset Management S.A.	117938	Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l.	117964
Advanced Global Business S.à r.l.	117942	Garant Holding International S.A.	117949
Agriculture Tourism Investment S.A. ...	117945	GARANT-MÖBEL Holding International S.A.	117949
Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	117938	ifb Lux S.A.	117944
Aiggre Dutch Holdings S.à r.l.	117939	Immo Deco Design S.A.	117944
AIG/Lincoln EE CS One	117943	mmmchocolat	117946
AIG/Lincoln EE CS Two	117945	mmmchocolat	117947
Akka Technologies Development	117944	NFM Alloyz S.A.	117948
Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l. ...	117942	Ontex II S.à r.l.	117951
Allco Luxembourg Cergy Holding Company S.à r.l.	117941	Prodal S.à r.l.	117981
Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	117944	Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.	117938
Ambrew S.A.	117943	UTM Luxembourg SCA	117939
Andbank Asset Management Luxembourg	117946	Van Genechten Packaging International	117941
Antares Invest Luxembourg S.A.	117945	Varisa Holding S.A., SPF	117938
Anthemis	117946	Venn Co-Invest GP s.à r.l.	117943
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	117940	Verbandskëscht	117943
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	117947	Walser Privatbank Invest S.A.	117938
Arab Nation Web System S.à r.l.	117939	Weila Immobilien S.A.	117939
Arches Finance SA	117946	Winvest International S.A. SICAR	117939
Asalys	117947	Woodpar S.A.	117941
		WSB 1 Grundstück S.A.	117942

Varisa Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014097729/10.

(140116400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Walser Privatbank Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097740/10.

(140115876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2014.

Référence de publication: 2014097862/11.

(140116772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AIGGRE DUTCH GP HOLDING S.à r.L.

Référence de publication: 2014097875/11.

(140117768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.670.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.

Heiner Kamps / Dr. Henrik Bauwens

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014097702/12.

(140115302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097746/10.

(140115318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 56.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097748/10.

(140115106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

A.N.W.S. S.à r.l., Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 148.571.

Le soussigné, Bertrand MICHAUD, vous informe de sa démission du mandat de gérant unique de la société A.N.W.S. S.à r.l., Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, B148571, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Bertrand MICHAUD.

Référence de publication: 2014097843/11.

(140116540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AIGGRE DUTCH HOLDING S.à r.L.

Référence de publication: 2014097876/11.

(140117788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

UTM Luxembourg SCA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 181.247.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UTM Luxembourg SCA

Heiner Kamps / Dr. Henrik Bauwens

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014097712/12.

(140115170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 43-45, Portman Square, London, W1H 6LY, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 9 juillet 2014.

- Monsieur Graeme Stening, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 9 juillet 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Paul King

Gérant

Référence de publication: 2014099564/17.

(140118770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.484.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 3 juin 2014 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société que:

1. ATS Consulting S.à r.l., domiciliée au 39, route d'Arlon, L- 8410 Steinfort, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.219 a été révoquée en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

2. Grant Thornton Lux Audit S.A., domiciliée au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43.298, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ACRON Wien West A3 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014097856/18.

(140117482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 juin 2014

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Lambert SCHROEDER,

- Monsieur Denis REGRAIN,

- Monsieur Noel Mc NULTY.

L'adresse de l'Administrateur-délégué, Monsieur Lambert SCHROEDER, est dorénavant 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014097894/19.

(140117578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.722.

—
Rectificatif de la mention déposée le 03/07/2014 sous la référence L140111843

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097767/10.

(140115738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Woodpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 173.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097751/10.

(140115743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Van Genechten Packaging International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 187.946.

—
Les statuts coordonnés au 25/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014097714/12.

(140115523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Allco Luxembourg Cergy Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 136.530.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG CERGY HOLDING COMPANY SARL, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, de fait inconnue de cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014097831/22.

(140116899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Advanced Global Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 551, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097863/9.

(140117647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

4 Advice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.
R.C.S. Luxembourg B 92.716.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097768/10.

(140115586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 141.418.

Extrait du résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

WSB 1 GRUNDSTÜCK S.A.

Référence de publication: 2014097753/13.

(140115562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Allco LPG (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.342.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ALLCO LPG (LUXEMBOURG) NO 1 SARL, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, de fait inconnue de cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014097832/22.

(140116900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097873/9.

(140117180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Venn Co-Invest GP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014097717/12.

(140116162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Verbandskëscht, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 163.544.

Les statuts coordonnés au 01/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014097719/12.

(140116401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 Juin 2014 que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Personnes physiques:

- Monsieur Richard Neumann, né le 31 Octobre 1982 à Gotha (Allemagne), demeurant 18 Klaus-Kordel Strasse, 54296 Trier (Allemagne)

- Monsieur Yann Callou, né le 13 Octobre 1981 à Le Mans (France), demeurant 13 Im Holzfeld, 54453 Nittel-Rehlingen (Allemagne)

Les mandats des administrateurs Jan Pohlodek, Gert Magis et Antonio Frascogna sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014097837/21.

(140117301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Akka Technologies Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097878/9.

(140117675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

ifb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.293.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014097809/10.

(140116714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Immo Deco Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 93, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 165.586.

Je soussigné, Jean-Claude ROETS, domicilié 20 rue Ligier Richier 57360 Malancourt France, déclare démissionner à compter du 30 avril 2014 de mes fonctions d'administrateur et de la fonction de délégué à la gestion journalière de la société IMMO DECO DESIGN SA. Société Anonyme RCS Luxembourg B165586 ayant son siège social 93 rue Zenon Bernard L-4039 Esch-sur-Alzette.

Fait en 3 exemplaires le 30 Avril 2014.

Amnéville, le 30 Avril 2014.

Jean-Claude ROETS.

Référence de publication: 2014097798/13.

(140116436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.291.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ALLCO SOLAR ENERGY (LUXEMBOURG) NO 1 SARL, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, de fait inconnue de cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014097833/22.

(140116898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

AIG/Lincoln EE CS Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097874/9.

(140117251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Antares Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 180.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097889/9.

(140117445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014097872/15.

(140117309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Actio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 60.410.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 juillet 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Natacha Daoust, administrateur, avec adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon L-8399 Windhof.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Sébastien SOSSON, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg, a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2014.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014097858/21.

(140117290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097892/9.

(140116482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

mmmchocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 154.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097813/10.

(140116961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Arches Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de manière extraordinaire en date du 26 mai 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée

Générale tenue de manière extraordinaire le 26 mai 2014 au siège de la Société que:

1 - l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers aux fonctions de Réviseurs d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 et approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014097846/13.

(140116978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Remplace l'extrait de l'acte du dépôt L140107228

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De réélire Messieurs Gerard Alba Soler, Josep Xavier Casanovas et Alain Léonard en qualité d'Administrateurs pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015, et de réélire Monsieur Donald Villeneuve en qualité d'Administrateur délégué pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

- D'élire Monsieur Galo Juan Sastre Corchado, né le 6 juin 1964 à Madrid (Espagne) et ayant sa résidence professionnelle au C/ Manuel Cerqueda i Escaler, 6, AD700 Escaldes-Engordany, en qualité d'Administrateur pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

- De réélire KPMG Luxembourg S.à r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2014.

Andbank Asset Management Luxembourg

Référence de publication: 2014097839/22.

(140116566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Asalys, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 165.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097898/9.

(140116469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

mmmchocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 154.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097814/10.

(140117097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014097893/11.

(140117515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 60.409.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 juillet 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Slim KEBAILI, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Etienne Dumont, CH-1204 Genève;
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer;
- Hervé COUSSEMENT, administrateur, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2014.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014097857/24.

(140117286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

NFM Alloyz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.909.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NFM ALLOYZ S.A." (numéro d'identité 1994 22 06 804), avec siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.909, constituée sous la dénomination de «NFM TRADING S.A.» suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 398 du 15 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 612 du 27 novembre 1996, suivant décision des actionnaires prise en date du 26 novembre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 519 du 3 avril 2002 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, numéro 1642 du 10 juillet 2013 et en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, numéro 2970 du 25 novembre 2013, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «NFM ALLOYZ S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal COLLET, Manager Accounting, demeurant professionnellement à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant d'un million trois mille euros (€ 1.003.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (€ 372.000.-) à un million trois cent soixante-quinze mille euros (€ 1.375.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

2) Remplacement des mille cinq cents (1.500) actions existantes d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (€ 248.-) chacune par treize mille sept cent cinquante (13.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million trois mille euros (€ 1.003.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (€ 372.000.-) à un million trois cent soixante-quinze mille euros (€ 1.375.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

Il est certifié au notaire soussigné l'existence de tels réserves et résultats par une situation comptable établie en date du 31 décembre 2013, par une attestation de l'administrateur-délégué Monsieur Claude BEVER, de l'administrateur Monsieur Yves FRAPPIER et de Monsieur Pascal COLLET, Manager Accounting, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon et par une attestation du cabinet de révision agréé «Osiris Entreprise O2E Public Accountants Sàrl», représenté par Monsieur Olivier JANSSEN, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie, que ces réserves existent encore à ce jour, lesquelles situation comptable et attestations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille cinq cents (1.500) actions existantes d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (€ 248.-) chacune par treize mille sept cent cinquante (13.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-quinze mille euros (€ 1.375.000.-), représenté par treize mille sept cent cinquante (13.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à deux mille quatre cents euros (€ 2.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: COLLET, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2014. Relation: CAP/2014/2498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099327/77.

(140118382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Garant Holding International S.A., Société Anonyme,
(anc. GARANT-MÖBEL Holding International S.A.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.352.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am vierten Juli,

vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Hauptversammlung“) des Gesellschafters (der „Gesellschafter“) der Garant-Möbel Holding International S.A. stattgefunden, einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Sitz in 42, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 165352 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 2. November 2011 gegründet, aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 215 vom 26. Januar 2012 veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung wird von Frau Claudia Rouckert, Privatangestellte mit beruflicher Anschrift in Esch-sur-Alzette, geleitet (der „Vorsitzende“). Der Vorsitzende ernennt Frau Brigitte Martin, Privatangestellte mit beruflicher Anschrift in Esch-sur-Alzette, als Schriftführer der Hauptversammlung (der „Schriftführer“). Die Hauptversammlung wählt Frau Maria Santiago Da Sousa, Privatangestellte mit beruflicher Anschrift in Esch-sur-Alzette, zum Stimmenzähler (der „Stimmenzähler“). Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden im Folgenden zusammen als Büro bezeichnet.

Der anlässlich der Hauptversammlung vertretene Gesellschafter und die Anzahl seiner Aktien ergeben sich aus der Anwesenheitsliste, die dem Protokoll dieser Hauptversammlung beigefügt bleibt, nachdem sie durch den Stellvertreter des Gesellschafters, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar unterzeichnet worden ist.

Die ordnungsgemäß durch den Stellvertreter des Gesellschafters und den amtierenden Notar ne varietur unterschriebene Vollmacht des vertretenen Gesellschafters bleibt dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 42.000.000 (zweiundvierzig Millionen) auf den Namen lautenden Stückaktien der Gesellschaft, mit einem rechnerischen Anteil am Kapital der Gesellschaft von je EUR 0,01 (ein Cent), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 420.000 (vierhundertzwanzig tausend Euro) darstellen, anwesend oder vertreten sind, und dass die gegenwärtige Hauptversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:

(1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;

(2) Umfirmierung der Gesellschaft von "GARANT-MÖBEL Holding International S.A." in „GARANT Holding International S.A.“;

(3) Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft;

(4) Ergänzung des Katalogs der Geschäfte, die einer Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschaft bedürfen und Änderung von Artikel 17 der Satzung; und (5) Erfassung der vorgenannten Änderungen und Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Angestellten des Notariats Francis Kessler, Esch-sur-Alzette, um im Auftrag der Gesellschaft die Eintragung sowie die Erfassung der Änderungen gemäß den vorgenannten Beschlüssen vorzunehmen.

III. Sodann trifft der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, verzichtet die Hauptversammlung gemäß Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft auf die Einberufungsformalitäten, die Gesellschafter betrachten sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von "GARANT-MÖBEL Holding International S.A." in „GARANT Holding International S.A.“ mit sofortiger Wirkung abzuändern.

Dritter Beschluss

Der Versammlung beschließt, die Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft auf Grund der zuvor beschlossenen Umfirmierung. Der Wortlaut ist demnach nunmehr folgender:

" **Art. 1. Form und Bezeichnung.** Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "GARANT Holding International S.A." (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit, Liquidation oder Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jede Bezugnahme auf Aktionäre in dieser Satzung der Gesellschaft (die Satzung) bezieht sich im Falle eines Alleinigen Aktionärs auf diesen Alleinigen Aktionär."

Vierter Beschluss

Der Versammlung beschließt, die Änderung von Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft um die Ergänzung eines neuen Absatzes für zustimmungspflichtige Geschäfte, so dass nunmehr sämtliche Verpflichtungs- Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte sowie sonstige Entscheidungen des Vorstandes, welche einen wesentlichen Einfluss auf die direkten oder indirekten deutschen Tochtergesellschaften der Gesellschaft haben und welche über Entscheidungen des gewöhnlichen Geschäftsgangs hinaus gehen, der vorherigen Zustimmung des Aufsichtsrates der Gesellschaft bedürfen. Der Wortlaut ist demnach nunmehr folgender:

„ **Art. 17. Befugnisse und Aufgaben des Vorstands.** Der Vorstand ist befugt, alle Verpflichtungs-, Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Vorstands. Ihm obliegt die Geschäftsführung.

Der Zustimmung des Aufsichtsrates bedürfen:

- Erwerb, Veräußerung, Bebauung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Investitionen über EUR 200.000,00 im Einzelfall;
- Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder sonstigen Haftungen für Dritte, wenn der Betrag im Einzelfall EUR 100.000,00 übersteigt;
- Jede Aufnahme von Anleihen oder Krediten, wenn diese Maßnahmen einen Betrag von EUR 500.000,00 übersteigen; dies gilt nicht, soweit das zu finanzierende Rechtsgeschäft bereits mit Zustimmung des Aufsichtsrats abgeschlossen wurde;
- die Bestellung von Geschäftsführern und die Erteilung von Generalhandlungsvollmachten;
- Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung;
- Errichtung oder Auflösung, Kauf sowie Verkauf von direkten Beteiligungsgesellschaften, respektive von direkten Beteiligungen daran;
- Aufnahme oder Beendigung von wesentlichen Geschäftsbereichen;
- Abschluss, Änderungen oder Beendigung von Beteiligungsverträgen mit direkt verbundenen Unternehmen;
- Abschluss, Änderung oder Beendigung von sonstigen Verträgen, die eine Laufzeit von mehr als drei Jahre vorsehen und Verpflichtungen der Gesellschaft von jährlich mehr als EUR 75.000,00 begründen sowie unabhängig von der Laufzeit Verpflichtungen der Gesellschaft von mehr als EUR 100.000,00 begründen;

Mindestens alle drei Monate legt der Vorstand dem Aufsichtsrat einen schriftlichen Bericht vor, in welchem der Stand der geschäftlichen Aktivitäten sowie die vorläufige Entwicklung beschrieben sind. Darüber hinaus informiert der Vorstand den Aufsichtsrat über jedes Ereignis, welches einen merklichen Einfluss auf die Situation der Gesellschaft nehmen könnte.

Wenn eine Geschäftstätigkeit die Zustimmung des Aufsichtsrats benötigt und dieser die Zustimmung verweigert, kann der Vorstand die Angelegenheit der Hauptversammlung vorlegen.

Sämtliche Verpflichtungs- Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte sowie sonstige Entscheidungen des Vorstandes, welche einen wesentlichen Einfluss auf die direkten oder indirekten deutschen Tochtergesellschaften der Gesellschaft haben und welche über Entscheidungen des gewöhnlichen Geschäftsgangs hinaus gehen, bedürfen der vorherigen Zustimmung des Aufsichtsrates der Gesellschaft. Zustimmungspflichtig sind in diesem Zusammenhang insbesondere (i) Stimmrechtsausübungen hinsichtlich der Wahl oder Abwahl von Aufsichtsratsmitgliedern oder der Bestellung von Geschäftsführern/ Vorständen in diesen Gesellschaften, (ii) die Durchführung von Maßnahmen nach dem dt. Umwandlungsgesetz, insbesondere Rechtsformänderungen dieser Gesellschaften, sowie (iii) die Veräußerung von Anteilen an diesen Unternehmen.“

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, die Erteilung der nötigen Einzelvollmachten an jeden Angestellten des Notariats Francis Kessler, Esch-sur-Alzette, um im Auftrag der Gesellschaft, die Eintragung der Änderungen im Handelsregister Luxemburg und alle sonstigen diesbezüglichen Formalitäten vorzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, haben diese zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Rouckert, Martin, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099162/111.

(140118009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ontex II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 4.493.371,72.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 10 juin 2014, que Stichting Administratiekantoor ONV Topco a transféré à:

- Peter Whitehead, resident à The Paddock, Low Worsall, Yarm TS15 9PJ, Royaume-Uni:

* 15.350 Parts Ordinaires A;

* 15.350 Parts Ordinaires B;

* 15.350 Parts Ordinaires C;

* 15.350 Parts Ordinaires D;

* 15.350 Parts Ordinaires E;

* 425.954 Parts Préférentielles; et

* 483.773 Parts Sweet A17,

- Haim Ezer, resident à Har Hila 451, Maccabim, Israël:

* 31.035 Parts Ordinaires A;

* 31.035 Parts Ordinaires B;

* 31.035 Parts Ordinaires C;

* 31.035 Parts Ordinaires D;

* 31.035 Parts Ordinaires E;

* 861.190 Parts Préférentielles; et

* 292.849 Parts Sweet A4,

- Thierry Navarre, resident à Van Gijssellaan 75, 1780 Wemmel, Belgique:

* 44.497 Parts Ordinaires A;

* 44.497 Parts Ordinaires B;

* 44.497 Parts Ordinaires C;

* 44.497 Parts Ordinaires D;

* 44.497 Parts Ordinaires E;

* 1.234.729 Parts Préférentielles; et

- * 479.208 Parts Sweet A5,
 - Annick De Poorter, resident à Holeinderede 5, 9270 Laarne, Belgique:
- * 22.248 Parts Ordinaires A;
- * 22.248 Parts Ordinaires B;
- * 22.248 Parts Ordinaires C;
- * 22.248 Parts Ordinaires D;
- * 22.248 Parts Ordinaires E;
- * 617.365 Parts Préférentielles; et
- * 239.604 Parts Sweet A6,
 - Arnauld Demoulin resident à Chaussée de Louvain 524, 1380 Ohain, Belgique:
- * 22.248 Parts Ordinaires A;
- * 22.248 Parts Ordinaires B;
- * 22.248 Parts Ordinaires C;
- * 22.248 Parts Ordinaires D;
- * 22.248 Parts Ordinaires E;
- * 617.365 Parts Préférentielles; et
- * 239.604 Parts Sweet A7,
 - Martin Gärtner resident à St. Florianstrasse 1, 56753 Mertloch, Allemagne:
- * 21.372 Parts Ordinaires A;
- * 21.372 Parts Ordinaires B;
- * 21.372 Parts Ordinaires C;
- * 21.372 Parts Ordinaires D;
- * 21.372 Parts Ordinaires E;
- * 593.059 Parts Préférentielles; et
- * 292.849 Parts Sweet A8,
 - Özgür Akyildiz resident à Hamidiye Mah. Baris Yolu Cad. Agaoglu My Country Sitesi B10, Cekmekoy, Istanbul, Turquie:
- * 7.835 Parts Ordinaires A;
- * 7.835 Parts Ordinaires B;
- * 7.835 Parts Ordinaires C;
- * 7.835 Parts Ordinaires D;
- * 7.835 Parts Ordinaires E;
- * 217.428 Parts Préférentielles; et
- * 133.113 Parts Sweet A9,
 - Philippe Lachaise resident à Rue nationale le micholet, 1480 Ars sur Formans, France:
- * 10.901 Parts Ordinaires A;
- * 10.901 Parts Ordinaires B;
- * 10.901 Parts Ordinaires C;
- * 10.901 Parts Ordinaires D;
- * 10.901 Parts Ordinaires E;
- * 302.501 Parts Préférentielles; et
- * 26.623 Parts Sweet A13,
 - Martin Harwood resident à Kingleith, The Common, Redbourn, Hertfordshire AL3 7NJ, Royaume-Uni:
- * 14.391 Parts Ordinaires A;
- * 14.391 Parts Ordinaires B;
- * 14.391 Parts Ordinaires C;
- * 14.391 Parts Ordinaires D;
- * 14.391 Parts Ordinaires E;
- * 399.338 Parts Préférentielles; et
- * 186.359 Parts Sweet A10,
 - Miguel Angel Gonzalez Rodriguez resident à San Marcos 11-D, 40003 Segovia, Espagne:
- * 8.112 Parts Ordinaires A;
- * 8.112 Parts Ordinaires B;

- * 8.112 Parts Ordinaires C;
- * 8.112 Parts Ordinaires D;
- * 8.112 Parts Ordinaires E;
- * 225.105 Parts Préférentielles; et
- * 26.623 Parts Sweet A16,
- Steven Vandenbogaerde resident à Molenstraat 8, 8520 Kuurne, Belgique:
- * 2.214 Parts Ordinaires A;
- * 2.214 Parts Ordinaires B;
- * 2.214 Parts Ordinaires C;
- * 2.214 Parts Ordinaires D;
- * 2.214 Parts Ordinaires E;
- * 61.442 Parts Préférentielles; et
- * 292.849 Parts Sweet A11,
- Jiri Lukes resident à V Chaloupkach 33, 194 00 Prague, République Tcheque:
- * 2.071 Parts Ordinaires A;
- * 2.071 Parts Ordinaires B;
- * 2.071 Parts Ordinaires C;
- * 2.071 Parts Ordinaires D;
- * 2.071 Parts Ordinaires E;
- * 57.479 Parts Préférentielles; et
- * 133.113 Parts Sweet A12,
- Jurgen Preussche resident à Uferweg 2, 02733 Cunewalde, Allemagne:
- * 5.831 Parts Ordinaires A;
- * 5.831 Parts Ordinaires B;
- * 5.831 Parts Ordinaires C;
- * 5.831 Parts Ordinaires D;
- * 5.831 Parts Ordinaires E;
- * 161.814 Parts Préférentielles; et
- * 26.623 Parts Sweet A14,
- Xavier Lambrecht resident à Bruggeveldstraat 63, 1700 Dilbeek, Belgique:
- * 4.765 Parts Ordinaires A;
- * 4.765 Parts Ordinaires B;
- * 4.765 Parts Ordinaires C;
- * 4.765 Parts Ordinaires D;
- * 4.765 Parts Ordinaires E;
- * 132.231 Parts Préférentielles; et
- * 26.623 Parts Sweet A15,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex II S.à r.l.
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2014100282/127.

(140119176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097903/9.

(140117204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Bell Campus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 24.980,00.

Siège social: L-2370 HOWALD, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of August.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GENII CAPITAL S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (R.C.S. Luxembourg) under number B 140.567,

here represented by Ada Schmitt by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bell Campus Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the municipality of Hesperange, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 24,980.-), represented by twenty-four thousand nine hundred and eighty (24,980) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by shareholders representing at least three quarters of the share capital given in a general meeting.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager together with one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 The shareholders of the Company may appoint one or more certified auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

20.2 A certified auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year.

21.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year (all dates inclusive).

21.2 As a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twenty-four thousand nine hundred and eighty (24,980) shares issued have been subscribed by GENII CAPITAL S.A., aforementioned, for the total amount of twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 24,980.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 24,980.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Eric LUX, director, born on 19 December 1967 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (ii) Mrs Muriel SAM, employee, born on 1 April 1978 in Clamart (France), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (iii) Mr. Kyu Sung LEE, director, born on 15 June 1975 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager; and
 - (iv) Mr. Minjae SHEEN, general manager, born on 7 January 1976 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant nous, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GENII CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.567,

dûment représentée par Ada Schmitt, en vertu d'une procuration donnée le sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bell Campus Holdco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Hesperange par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 24.980,-), représenté par vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt (24.980) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui sera composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à telle réunion, comprenant au moins la voix d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A ensemble avec un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Les associés de la Société peuvent désigner un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

20.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année (toutes dates comprises).

21.2 A titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt (24.980) parts sociales émises ont été souscrites par GENII CAPITAL S.A., susmentionnée, pour un montant total de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 24.980,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 24.980,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes est sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Eric LUX, directeur, né le 19 décembre 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Mme Muriel SAM, employée, née le 1^{er} avril 1978 à Clamart (France), résidant professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) M. Kyu Sung LEE, directeur, né le 15 juin 1972 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) M. Minjae SHEEN, directeur général, né le 7 janvier 1976 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1904. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

[Signature électronique certifiée comprise dans le document transmis au R.C.S.L.]

Rambrouch, le 2 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014140118/520.

(140159254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

B.P.V. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} juillet 2014

- Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 4, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour le conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014097911/13.

(140116622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 189.790.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CCP IX LP No. 1, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 01724491, hereinafter referred to as "CCP IX No.1",

2) CCP IX LP No. 2, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 01724491, hereinafter referred to as "CCP IX No.2", and

3) CCP IX Co-Investment LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 01724491, hereinafter referred to as "CCP IX Co-Investment".

here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 18 August 2014, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders of Evergreen Skills Top Holding Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, with a share capital of USD 17,000.-, the registration with the Luxembourg trade and companies register of which is still pending, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 14 August 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is opened with Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary and as scrutineer, Mr. Thomas Corre, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman of the meeting declares and requests the notary to state that:

I- The agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the par value per share from one US dollar (USD 1.-) down to one cent of a US Dollar (USD 0.01) and subsequent proportionate increase of the number of shares held by each shareholder;

2. Creation of ten (10) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares and subsequent conversion of the existing shares into class A shares;

3. Increase of the Company's share capital of an amount of eight hundred fifty thousand US dollars (USD 850,000) from its current amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) up to an amount of eight hundred sixty-seven thousand US dollars (USD 867,000) through the issuance of eighty-five million (85,000,000) shares with a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each;

4. Reduction of the share capital by an amount of seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) down from its current amount of eight hundred sixty-seven thousand US dollars (USD 867,000) to eight hundred fifty thousand US dollars (USD 850,000);

5. Amendment to the shareholders register and granting of power;

6. Full restatement of the articles of incorporation without changing the corporate purpose but, among other things, amending and adding all necessary articles in relation to the creation of classes of shares; and

7. Miscellaneous.

II- The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III- The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the par value per share from one US dollar (USD 1.-) down to one cent of a US Dollar (USD 0.01) so that the share capital of the Company of seventeen thousand US dollars (USD 17,000) is represented by one million seven hundred thousand (1,700,000) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

The so converted shares are held as follows:

- nine hundred thirteen thousand five hundred (913,500) shares shall be held by CCP IX N°1,
- seven hundred sixty-one thousand four hundred (761,400) shares shall be held by CCP IX N°2, and
- twenty-five thousand one hundred (25,100) shares shall be held by CCP IX Co-Investment.

Second resolution

The general meeting resolves to create ten (10) classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares, the terms of which are set out in more details in the restated articles of association hereafter.

As a result of the above, the general meeting resolves to convert the existing one million seven hundred thousand (1,700,000) existing shares into one million seven hundred thousand (1,700,000) class A shares. The so converted shares are held as follows:

- nine hundred thirteen thousand five hundred (913,500) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX N°1,
- seven hundred sixty-one thousand four hundred (761,400) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX N°2,
- twenty-five thousand one hundred (25,100) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX Co-Investment.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred fifty thousand US dollars (USD 850,000) in order to increase it from its current amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) up to an amount of eight hundred sixty-seven thousand US dollars (USD 867,000) through the issuance of eighty-five million (85,000,000) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each, (the "Newly Issued Shares"), divided as follows:

- a. eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares;
- b. eight million five hundred thousand (8,500,000) class B shares;
- c. eight million five hundred thousand (8,500,000) class C shares;
- d. eight million five hundred thousand (8,500,000) class D shares;
- e. eight million five hundred thousand (8,500,000) class E shares;
- f. eight million five hundred thousand (8,500,000) class F shares;
- g. eight million five hundred thousand (8,500,000) class G shares;
- h. eight million five hundred thousand (8,500,000) class H shares;
- i. eight million five hundred thousand (8,500,000) class I shares;
- j. eight million five hundred thousand (8,500,000) class J shares.

The Newly Issued Shares are subscribed for as follows:

(A) CCP IX No.1, aforementioned, here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 18 August 2014, subscribed for forty-three million eight hundred and thirty-six thousand one hundred and thirty (43,836,130) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class A shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class B shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class C shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class D shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class E shares;

- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class F shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class G shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class H shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class I shares; and
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class J shares.

The forty-three million eight hundred and thirty-six thousand one hundred and thirty (43,836,130) aforementioned shares of different classes were subscribed at a total subscription price of four hundred and thirty-eight thousand three hundred and sixty-one US dollars and thirty cents (USD 438,361.30), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in kind consisting of forty-three million eight hundred and thirty-six thousand one hundred and thirty (43,836,130) shares of Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 186055 (hereafter referred to as "Luxco 1"), divided into the following classes of shares:

- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class A shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class B shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class C shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class D shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class E shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class F shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class G shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class H shares;
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class I shares; and
- four million three hundred and eighty-three thousand six hundred and thirteen (4,383,613) class J shares.

The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(B) CCP IX No.2, aforementioned, here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 18 August 2014, subscribed for thirty-six million five hundred and thirty-three thousand seven hundred and eighty (36,533,780) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class A shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class B shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class C shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class D shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class E shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class F shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class G shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class H shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class I shares; and
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class J shares.

The thirty-six million five hundred and thirty-three thousand seven hundred and eighty (36,533,780) aforementioned shares of different classes were subscribed at a total subscription price of three hundred sixty-five thousand three hundred thirty-seven US dollars and eighty cents (USD 365,337.80), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in kind consisting of thirty-six million five hundred and thirty-three thousand seven hundred and eighty (36,533,780) shares of Luxco 1, divided into the following classes of shares:

- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class A shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class B shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class C shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class D shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class E shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class F shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class G shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class H shares;
- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class I shares; and

- three million six hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-eight (3,653,378) class J shares.

The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(C) CCP IX Co-Investment, aforementioned, here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 18 August 2014, subscribed for one million two hundred and five thousand five hundred and fifty (1,205,550) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class A shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class B shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class C shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class D shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class E shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class F shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class G shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class H shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class I shares; and
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class J shares.

The one million two hundred and five thousand five hundred and fifty (1,205,550) aforementioned shares were subscribed at a total subscription price of twelve thousand fifty-five US dollars and fifty cents (USD 12,055.50), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in kind consisting of one million two hundred and five thousand five hundred and fifty (1,205,550) shares of Luxco 1, divided into the following classes of shares:

- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class A shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class B shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class C shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class D shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class E shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class F shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class G shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class H shares;
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class I shares; and
- one hundred and twenty thousand five hundred and fifty-five (120,555) class J shares.

The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(D) Evergreen Nominees Limited, a company incorporated in Jersey with its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX and registered number 115579, here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 18 August 2014, hereto attached, subscribed for three million four hundred and twenty-four thousand five hundred and forty (3,424,540) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class A shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class B shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class C shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class D shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class E shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class F shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class G shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class H shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class I shares; and
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class J shares.

The three million four hundred and twenty-four thousand five hundred and forty (3,424,540) aforementioned shares were subscribed at a total subscription price of thirty-four thousand two hundred and forty-five US dollars and forty cents (USD 34,245.40), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in kind consisting of three million four hundred and twenty-four thousand five hundred and forty (3,424,540) shares of Luxco 1, divided into the following classes of shares:

- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class A shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class B shares;

- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class C shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class D shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class E shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class F shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class G shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class H shares;
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class I shares; and
- three hundred and forty-two thousand four hundred and fifty-four (342,454) class J shares.

The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

Evergreen Nominees Limited now being a shareholder of the Company, participates in the approval of all the subsequent resolutions of the present extraordinary general meeting of shareholders.

Fourth resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) down from its current amount of eight hundred sixty-seven thousand US dollars (USD 867,000) to eight hundred fifty thousand US dollars (USD 850,000). The share capital reduction shall be performed through the cancellation of one million seven hundred thousand (1,700,000) class A shares in the hands of the shareholders mentioned below:

- nine hundred thirteen thousand five hundred (913,500) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be cancelled in the hands of CCP IX N°1 for an amount of nine thousand one hundred thirty-five US dollars (USD 9,135),
- seven hundred sixty-one thousand four hundred (761,400) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be cancelled in the hands of CCP IX N°2 for an amount of seven thousand six hundred fourteen US dollars (USD 7,614), and
- twenty-five thousand one hundred (25,100) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be cancelled in the hands of CCP IX Co-Investment for an amount of two hundred fifty-one US dollars (USD 251).

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, without changing the corporate purpose, which shall henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the Shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Evergreen Skills Top Holding Lux”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eight hundred fifty thousand US dollars (USD 850,000.-) divided into:

- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class A Shares (the "Class A Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class B Shares (the "Class B Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class C Shares (the "Class C Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class D Shares (the "Class D Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class E Shares (the "Class E Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class F Shares (the "Class F Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class G Shares (the "Class G Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class H Shares (the "Class H Shares"),
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class I Shares (the "Class I Shares"), and
- eight million five hundred thousand (8,500,000) Class J Shares (the "Class J Shares"),

each Share with a nominal value of one cent of a U.S. Dollar (USD 0.01-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Art. 7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 8. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

Art. 9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 8), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

(a) The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

(b) The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 10. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 11. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the Share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A Manager and one (1) class B Manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of February and ends on the thirty-first of January.

Art. 20. Each year on the thirty-first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in Articles 25 and 26.

Art. 22. The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, in accordance with the provisions set forth in Articles 25 and 26.

Art. 23. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 24. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 25. In the event of a dividend declaration and subject to article 21 of these articles of association, the funds available for distribution shall be distributed as follows:

(a) an amount determined pursuant to Article 26 below shall be distributed equally to all shareholders of each class of Shares, pro rata to their shareholding, then,

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in existence in the reverse alphabetical order (i.e. Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares, and if only Class A Shares are in existence, Class A Shares), it being understood that the funds available for distribution shall not be higher than the Available Amount.

Art. 26. The amount indicated under article 25 (a) above shall be determined as follows:

(i) holders of Class A Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of each Class A Share they own in the Company, then,

(ii) holders of Class B Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of each Class B Share they own in the Company, then,

(iii) holders of Class C Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of each Class C Share they own in the Company, then,

(iv) holders of Class D Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of each Class D Share they own in the Company, then,

(v) holders of Class E Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of each Class E Share they own in the Company, then,

(vi) holders of Class F Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of each Class F Share they own in the Company, then,

(vii) holders of Class G Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of each Class G Share they own in the Company, then,

(viii) holders of Class H Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of each Class H Share they own in the Company, and then,

(ix) holders of Class I Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of each Class I Share they own in the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

Art. 29. The following capitalized terms shall have the following meaning in the present articles of incorporation:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

It being understood that in case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares, further to an operation which was realized prior to such repurchase, and then the Available Amount computed at the occasion of this repurchase will take into account such additional profit.

Class A Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class B Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class C Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class D Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class E Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class F Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class G Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class H Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class I Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class J Shares has the meaning set forth in Article 6.

Company has the meaning set forth in Article 1.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) calendar days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Share has the meaning set forth in Article 6.

Shares has the meaning set forth in Article 6.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. CCP IX LP No.1, un Limited Partnership de droit anglais représenté par Charterhouse General Partners (IX) Limited une société de droit anglais agissant comme general partner, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, enregistrée avec le Companies House sous le numéro d'enregistrement 01724491, ci-après dénommée "CCP IX N°1";

2. CCP IX LP No.2, un Limited Partnership de droit anglais, représenté par Charterhouse General Partners (IX) Limited une société de droit anglais agissant comme general partner, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, enregistrée avec le Companies House sous le numéro d'enregistrement 01724491, ci-après dénommée "CCP IX N°2";

3. CCP IX Co-Investment LP, un Limited Partnership de droit anglais représenté par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société de droit anglais agissant comme general partner, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, enregistrée avec le Companies House sous le numéro d'enregistrement 01724491, ci-après dénommée "CCP IX Co-Investment";

ici représentés par Mr. Marc Elvinger, maître en droit de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 18 août 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparantes étant tous les associés de Evergreen Skills Top Holding Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec un capital social de USD 17,000.-, en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 14 août 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 14h30 avec Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président de l'assemblée.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Thomas Corre, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale par part sociale d'un dollar américain (USD 1,-) à un centime de dollar américain (USD 0,01) et proportionnelle augmentation subséquente du nombre de parts sociales détenues par chaque associé;

2. Création de dix (10) classes de parts sociales, notamment classe A parts sociales, classe B parts sociales, classe C parts sociales, classe D parts sociales, classe E parts sociales, classe F parts sociales, classe G parts sociales, classe H parts sociales, classe I parts sociales, and classe J parts sociales et conversion subséquente des parts sociales existantes en classe A parts sociales;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-) de son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) à un montant de huit cent soixante-sept mille dollars américains (USD 867.000,-) par l'émission de huit cent cinquante mille parts sociales (850.000) avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune;

4. Réduction du capital social d'un montant de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) de son montant actuel de huit cent soixante-sept mille dollars américains (USD 867.000,-) à un montant de huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-);

5. Modification du registre des associés et délégation de pouvoir;

6. Refonte intégrale des statuts sans modification de l'objet social mais modifiant et ajoutant tous les articles nécessaires en relation avec la création de classes de parts sociales; et

7. Divers.

II- Resteront annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III- L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV- La présente assemblée, représentant l'entier capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la valeur nominale des parts sociales d'un dollar américain (USD 1,-) à un centime de dollar américain (USD 0,01) de sorte que le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) soit représenté par un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ayant une valeur nominal d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi converties sont détenues comme suit:

- neuf cent treize mille cinq cents (913.500) parts sociales seront détenues par CCP IX N°1,
- sept cent soixante et un mille quatre cents (761.400) parts sociales seront détenues par CCP IX N°2, et
- vingt-cinq mille cent (25.100) parts sociales seront détenues par CCP IX Co-Investment.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) classes de parts sociales, notamment les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J, dont les règles de fonctionnement sont détaillées dans les statuts révisés ci-après.

Ainsi, l'assemblée générale décide de convertir l'ensemble des un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales existantes en un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales de classe A. Les parts sociales ainsi converties sont détenues comme suit:

- neuf cent treize mille cinq cents (913.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenues par CCP IX N°1,
- sept cent soixante et un mille quatre cents (761.400) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenues par CCP IX N°2,
- vingt-cinq mille cent (25.100) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenues par CCP IX Co-Investment.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-) de son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) à un montant de huit cent soixante-sept mille dollars américains (USD 867.000,-) par l'émission de huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un (USD 0,01) chacune, par l'émission de quatre-vingt-cinq millions (85.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chaque, (les "Parts Sociales Nouvellement Emises"), divisées comme suit:

- a. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe A;
- b. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe B;
- c. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe C;
- d. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe D;
- e. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe E;
- f. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe F;
- g. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe G;
- h. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe H;
- i. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe I; et
- j. huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales de classe J.

Les Parts Sociales Nouvellement Emises sont souscrites comme suit:

(A) CCP IX N°1, susmentionné, représenté par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 18 août 2014, a souscrit pour quarante-trois millions huit cent trente-six mille cent trente (43.836.130) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe A;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe B;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe C;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe D;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe E;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe F;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe G;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe H;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe I; et
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe J.

Les quarante-trois millions huit cent trente-six mille cent trente (43.836.130) parts sociales ci-dessus mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de quatre cent trente-huit mille trois cent soixante et un dollars américains et trente centimes (USD 438.361,30), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature qui consiste en quarante-trois millions huit cent trente-six mille cent trente (43.836.130) parts sociales de Evergreen Skills Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 186055 (ci-après mentionnée comme «Luxco 1») divisées comme suit:

- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe A;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe B;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe C;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe D;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe E;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe F;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe G;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe H;
- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe I; et

- quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille six cent treize (4.383.613) parts sociales de classe J.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(B) CCP IX N°2, susmentionné, représenté par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 18 août 2014, a souscrit pour trente-six millions cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt (36.533.780) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe A;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales ordinaires de classe B;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe C;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe D;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe E;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe F;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe G;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe H;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe I; et
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe J.

Les trente-six millions cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt (36.533.780) parts sociales ci-dessus mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de trois cent soixante-cinq mille trois cent trente-sept dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 365.337,80), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport nature consistant en trente-six millions cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt (36.533.780) parts sociales de Luxco 1 divisées comme suit:

- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe A;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales ordinaires de classe B;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe C;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe D;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe E;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe F;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe G;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe H;
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe I; et
- trois millions six cent cinquante-trois mille trois cent soixante-dix-huit (3.653.378) parts sociales de classe J.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(C) CCP IX Co-Investment, susmentionné, représenté par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 18 août 2014, a souscrit pour un million deux cent cinq mille cinq cent cinquante (1.205.550) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe A;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe B;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe C;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe D;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe E;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe F;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe G;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe H;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe I; et
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe J.

Les un million deux cent cinq mille cinq cent cinquante (1.205.550) parts sociales mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de douze mille cinquante-cinq dollars américains et cinquante centimes (USD 12.055,50), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en un million deux cent cinq mille cinq cent cinquante (1.205.550) parts sociales de Luxco 1 divisées comme suit:

- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe A;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe B;

- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe C;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe D;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe E;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe F;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe G;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe H;
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe I; et
- cent vingt mille cinq cent cinquante-cinq (120.555) parts sociales de classe J.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(D) Evergreen Nominees Limited, une société incorporée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX et enregistrée sous le numéro 115579, représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 18 août 2014, ci-annexée, a souscrit pour trois millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent quarante (3.424.540) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe A;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe B;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe C;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe D;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe E;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe F;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe G;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe H;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe I; et
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe J;

Les trois millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent quarante (3.424.540) parts sociales mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de trente-quatre mille deux cent quarante-cinq dollars américains et quarante centimes (USD 34.245,40), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en trois millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent quarante (3.424.540) parts sociales de Luxco 1 divisées comme suit:

- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe A;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe B;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe C;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe D;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe E;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe F;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe G;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe H;
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe I; et
- trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (342.454) parts sociales de classe J;

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Evergreen Nominees Limited étant maintenant un associé de la Société, elle participe à l'approbation des toutes les résolutions subséquentes de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) de son montant actuel de huit cent soixante-sept mille dollars américains (USD 867.000,-) à un montant de huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-). La réduction du capital social de la Société sera faite par voie d'annulation d'un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales détenues actuellement par les associés mentionnés ci-dessous:

- neuf cent treize mille cinq cents (913.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune seront annulées dans les mains de CCP IX N°1 pour un montant de neuf mille cent trente-cinq dollars américains (USD 9.135,-);
- sept cent soixante et un mille quatre cents (761.400) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune seront annulées dans les mains de CCP IX N°2 pour un montant de sept mille six cent quatorze dollars américains (USD 7.614,-);

- vingt-cinq mille cent (25.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune seront annulées dans les mains de CCP IX Co-Investment pour un montant de deux cent cinquante et un dollars américains (USD 251,-);

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise chaque gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom de la Société aux modifications du registre des associés de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la société, sans que l'objet social soit modifié, qui doit, dès à présent se lire comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Evergreen Skills Top Holding Lux».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-) divisé en:

- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe A («Parts Sociales de Classe A»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe B («Parts Sociales de Classe B»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe C («Parts Sociales de Classe C»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe D («Parts Sociales de Classe D»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe E («Parts Sociales de Classe E»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe F («Parts Sociales de Classe F»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe G («Parts Sociales de Classe G»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe H («Parts Sociales de Classe H»),
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe I («Parts Sociales de Classe I»), et
- huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts Sociales de classe J («Parts Sociales de Classe J»),

chaque Part Sociale avec une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) et avec les droits et obligations prévus par les présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront ci-après dénommés ensemble les «Parts Sociales» et seul comme une «Part Sociale».

Art. 7. Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des associés adoptée de la même manière que pour une modification des présents statuts.

Art. 8. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la(es)

classe(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de séries de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

Art. 9. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 8), cette classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue et annulée.

(a) La «Valeur d'Annulation par Parts Sociales» sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

(b) Le «Montant Total de l'Annulation» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires appropriés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des classe de Parts Sociales de classe J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de ladite classe, à moins d'une décision contraire prise par l'assemblée générale des associés de la même manière que pour une modification des statuts, sous condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Une fois les Parts Sociales de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 10. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Entre vifs, ils ne peuvent être cédés à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Distribution de bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan ci-mentionné.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) qui seront affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde peut être distribué aux associés par décision d'une assemblée générale des associés conformément aux articles 25 et 26.

Art. 22. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance au moins deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution conformément aux articles 25 et 26.

Art. 23. Le compte de la prime d'émission, peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux présents statuts. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 24. Les dividendes déclarées peuvent être payées dans la devise choisie par le gérant ou selon le cas par le conseil de gérance et peuvent être payées au lieu et en temps déterminé par le gérant ou selon le cas par le conseil de gérance. Le gérant ou selon le cas le conseil de gérance peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement.

Art. 25. En cas de déclaration de dividende et sous réserve des dispositions de l'article 21 des statuts, les fonds disponibles doivent être distribués de la façon suivante:

(a) un montant déterminé conformément à l'article 26 ci-dessous, sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales au prorata de leurs Parts Sociales sans égard à la classe de Parts Sociales, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe B puis, s'il existe seulement des Parts Sociales de Classe A alors les parts Sociales de Classe A),

étant entendu que les fonds disponibles pour distribution ne doivent pas être plus élevés que le Montant Disponible.

Art. 26. Le montant indiqué à l'article 25 (a) ci-dessus devra être déterminé comme suit:

- (i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A se verront allouer un montant de zéro point soixante pourcent (0.60%) par an de la valeur nominale de chacune des parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (ii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B se verront allouer un montant de zéro point cinquante-cinq pourcent (0.55%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (iii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C se verront allouer un montant de zéro point cinquante pourcent (0.50%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (iv) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D se verront allouer un montant de zéro point quarante-cinq pourcent (0.45%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent dans la Société;
- (v) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E se verront allouer un montant de zéro point quarante pourcent (0.40%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (vi) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F se verront allouer un montant de zéro point trente-cinq pourcent (0.35%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (vii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G se verront allouer un montant de zéro point trente pourcent (0.30%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent dans la Société; puis,
- (viii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H se verront allouer un montant de zéro point vingt-cinq pourcent (0.25%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent dans la Société; et puis,
- (ix) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I se verront allouer un montant de zéro point vingt pourcent (0.20%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent dans la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les associés conformément et ayant comme résultat économique global le même résultat que les règles de distribution de dividende.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Définitions

Art. 29. Les termes suivants en majuscules auront la signification suivante dans les présents statuts:

Le «Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté des années précédentes) et augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées des années précédentes) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Où

MD = Montant Disponible

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission)

B = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler

P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts étant entendu qu'au cas où la Société réaliserait de bénéfices supplémentaires (ex. un versement complémentaire éventuel) après le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales, dû à une opération qui a été réalisée avant ledit rachat, et ensuite le Montant Disponible retenu à l'occasion de ce rachat prendra en compte ledit bénéfice supplémentaire.

Parts Sociales de Classe A a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe B a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe C a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe D a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe E a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe F a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe G a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe H a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe I a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe J a la signification définie par Article 6.

Société a la signification définie par Article 1.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne précède pas de plus de huit (8) jours de calendrier la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.

Part Sociale a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales a la signification définie par Article 6.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, T. CORRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39432. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140215/947.

(140158996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Prodal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 188.549.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Dominique MEYERS, domicilié à 4950 Waimes, rue Masson 2B (Belgique), né à Saint-Vith (Belgique), le 14 février 1981, et

Madame Suzanne SCHAUS, domiciliée à 4950 Waimes, rue Masson 2B (Belgique), née à Saint-Vith, le 18 juin 1977.

Ici représentée par Monsieur Dirk HEINEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4780 Saint-Vith (Belgique), 58f, Rodter Strasse en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée de participations financières (SOPARFI) qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de commerce de matériaux de construction, le bétonnage et le polissage de surfaces en béton.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de

valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «PRODAL S.A.R.L.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier samedi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur MEYERS Dominique, préqualifié,	80 parts
2.- Madame SCHAUS Suzanne, préqualifiée,	20 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant mille euros (EUR 1000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur MEYERS Dominique, né à Saint-Vith (Belgique), le 14 février 1981, demeurant rue Masson 2B à 4950 WAIMES.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à: L-9749 Fischbach, Z.I. Giällewee 7.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HEINEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9018. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101535/175.

(140121338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Business Council Luxembourg+Brésil A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3352 Leudelange, 12, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg F 9.160.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale des associées en date du 22 mai 2014 de changement de l'article 2 § 1 des statuts de l'Association. Le siège de l'Association a été transféré de:

54, route de Longwy, L-8080, Bertrange

à

12, rue Eich, L-3352 Leudelange

Avec effet au 23 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014101791/16.

(140122409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.